



## **RAPPEL Note 2010**

### **Etat civil des Français d'Algérie**

Les registres d'Etat Civil, que ce soit ceux des mairies ou ceux des greffes des tribunaux, sont tous restés en Algérie.

Suite à des accords conclus entre l'Etat français et l'Etat algérien, sous la présidence Giscard d'Estaing, le prêt à la France des registres des greffes des tribunaux a permis, à la fin des années 70, le microfilmage des trois cinquièmes de ces registres. Ces microfilms se trouvent à Nantes, au Ministère des Affaires étrangères. Malheureusement, les registres en question ayant regagné l'Algérie, à la demande des autorités algériennes, avant achèvement du travail, les deux autres cinquièmes de ces registres n'ont pu être microfilmés.

En mars 2003, un nouvel accord intervenu entre l'Etat français et l'Etat algérien, à l'occasion de la visite d'Etat du Président Chirac en Algérie, prévoyait que les deux cinquièmes restant seraient numérisés sur place. Un fonctionnaire a alors été envoyé par la France à Alger pour effectuer ce travail de numérisation; il a regagné Paris après trois années sans avoir jamais pu commencer sa mission.

Plus de sept années que cet arrangement a été conclu et nous n'avons toujours pas pu reconstituer notre Etat Civil !

Nous attendons des pouvoirs publics une action déterminée pour que cette opération soit enfin menée à son terme.

CLAN septembre 2010